SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de M. Fabrice TRIDON, Maire.
Etaient présents : Stéphanie GEUSSELIN, Fabien MIELCAREK, Maryvonne HAUTBOIS, adjoints, Michel LEFEUVRE, Eric LAINÉ, Virginie GUILLOUX, Jérôme BRUNEAU, Nadia LECHEVALLIER, Lucie BLIN et Clémence LOPIN.
Excusés : Claude LOCHIN, Nicolas RAVARY, Laetitia BERTRON
Absent : Laurent LIGUINE
Conseiller municipal ayant donné pouvoir : Néant

Date de convocation : 19 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 15
Quorum de l'assemblée : 08
Nombre de membres présents : 11
Votants : 11

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.
Secrétaire de séance : Madame Virgnie GUILLOUX

Ordre du jour

- Compte-rendu de la séance du 21 mai 2026

COMMANDE PUBLIQUE

- Construction d'une bibliothèque : attribution des marchés

DOMAINE ET PATRIMOINE

- Désaffectation et déclassement de la bibliothèque

INTERCOMMUNALITE

- Pays de craon : Plan local d'urbanisme intercommunal

FINANCES COMMUNALES

- Clôture du budget annexe « Location de matériel » au 31 décembre 2026

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 21 MAI 2026 :

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 21 mai dernier.

Monsieur le Maire demande si des observations sont à apporter au compte-rendu du conseil municipal.

Suite à une réponse négative, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 23 mars 2026 à l'unanimité des membres présents.

Retrait de M LAINE Eric qui sort de la pièce et ne prend pas part à la délibération :
Nombre de membres en exercice : 15
Quorum de l'assemblée : 08
Nombre de membres présents : 10
Votants : 10

Construction d'une bibliothèque – rapport d'analyse de l'architecte

Monsieur Fabien MIELCAREK, adjoint, donne lecture du rapport d'analyse des offres, reçues en mairie jusqu'au 09 juin 2026 à 12 heures, établi par Monsieur Malbois, architecte.
La réunion de coordination des entreprises sélectionnées aura lieu le mardi 08 septembre prochain en début d'après-midi. Le début des travaux pourra débuter un mois plus tard.
Madame Virginie GUILLOUX s'étonne des variations de prix pour certains lots. Monsieur MIELCAREK informe que les entreprises établissent leur tarif en fonction de leur planning de travail, des équipes disponibles et de la proximité du chantier.

260625DELIB 01– Construction d'une bibliothèque : attribution des marchés à travaux

Vu la délibération n°260122DELIB01 approuvant l'avant-projet détaillé de construction d'une bibliothèque et autorisant Monsieur le Maire à lancer la consultation de marché de travaux de construction de la bibliothèque en procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123.1 et R.2123.1 1° du code de la Commande Publique,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le Ouest- France du 22 mai 2026 et sur la centrale des marchés à partir du 21 mai 2026, précisant la date de remise des offres soit au plus tard le 09 juin 2026 à 12 heures, ainsi que possibilité de consulter, télécharger le dossier de consultation des entreprises et déposer les plis sur http://demat.centraledesmarchés.com
Vu le règlement de consultation qui détermine les lots et fixe les critères de jugement des offres,
1° - Prix des prestations 60 %
2° - Valeur technique de l'offre et du mémoire technique 40 %

2.1-Modes opératoires de réalisation des travaux	15 %
2.2-Carnet de matériels et moyens humains mis en œuvre sur le chantier	15 %
2.3-Gestion des déchets et le recyclage de déchets chantier	10 %

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 09 juin 2026. Les offres ont été ensuite transférées pour analyse au cabinet d'architecte Patrick MALBOIS.
Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport d'analyses des offres, établi par l'architecte Patrick MALBOIS.

Le conseil municipal en délibère et décide :
1 – Que les marchés relatifs aux travaux de construction d'une bibliothèque sont attribués aux entreprises ci-dessous énumérées :

Lot n°	Désignation des lots	Entreprises retenues	Montant H.T. €
1	VRD / maçonnerie	**COTTIER BUHIGNE** ZA la Chesnaie 53400 POMMERIEUX	70 654.25
2	Charpente bois	**SARL Lutellier Charpente** Rue Denis Papin 53230 COSSE LE VIVIEN	26 127.68
3	Etanchéité	**SBEM** 9, rue du Chatellier 53940 Saint Berthevin	23 027.00

4	Menuiseri extérieure aluminium	**SAS Baron** ZA 3, rue des roulliers 53810 Changé	16 525.40
5	Menuiserie intérieure bois	**SARL Monnier** 40, chemin de l'échasserie – La jarriais 53800 Saint martin du limet	5 121.72
6	Cloisons sèches/faux plafonds	**MF2P** 27, rue félix marchand 53200 Saint fort	10 449.12
7	Plomberie-Chauffage - vmc	**LECOULES** ZA de la brique 53810 Changé	14 562.83
8	Electricité	**LGB aubry electricité** 14 rue Jean-baptiste Lafosse 53000 Laval	9 623.34
9	Carrelage faïence	**LANDRON SAS** Za de l'huilerie 53260 Forcé	1 139.31
10	Peinture revêtements muraux sols souples	**GERAULT** BP 31002 53010 Laval	6 073.06
		TOTAL HT	183 303.71

2 – Que le marché pour les lots ci-dessus attribués s'élève 183 303.71 €uros HT soit 219 964.45 €uros TTC.
3 – Que Monsieur le Maire à autorisation pour signer toutes pièces nécessaires à l'exécution des marchés.
4 – Que les crédits nécessaires sont et seront inscrits au budget primitif 2026

Retour de M LAINE Eric qui prend part aux délibérations :
Nombre de membres en exercice : 15
Quorum de l'assemblée : 08
Nombre de membres présents : 11
Votants : 11

260625DELIB 02 – Désaffectation et déclassement de la bibliothèque

Vu la délibération du 2 avril 2026 autorisant la vente des locaux accueillant la bibliothèque municipale, au 23 rue de la Mairie, et d'une portion de jardin,
Vu le plan de division établi par le cabinet de géomètre KALIGEO, à LAVAL,
Vu la décision de transférer la bibliothèque municipale en 2027 dans les nouveaux locaux en cours de construction,
Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Décide le transfert temporaire de la bibliothèque municipal dans un bâtiment municipal affecté actuellement au local jeunesse.
- Prononce la désaffectation des locaux situés au 23 rue de la Mairie, actuellement affectée à la Bibliothèque municipale et cadastrée section AB numéro 87
- Prononce la désaffectation de la portion du jardin délimitée au plan de division du géomètre sus-visé, portion cadastrée section AB, issu de la parcelle mère numéro 84, et d'une contenance de 229 ca.

- Décide que la désaffection matérielle et effective devra intervenir au plus tard le 15 octobre 2026.
- Décide en conséquence du déclassement par anticipation de la bibliothèque municipale et de la portion de jardin, dont s'agit.
- Autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint à réaliser toutes formalités nécessaires et signer tout acte à cet égard.

Echanges sur la vente de la bibliothèque :
Monsieur Jérôme BRUNEAU s'interroge sur la désinstallation du poulailler situé sur le jardin de la bibliothèque. Monsieur le Maire informe qu'en accord avec les futurs acheteurs, le locataire du jardin pourra bénéficier du terrain jusqu'à fin octobre et qu'il mettra le terrain à nu. Les bâtiments et clôtures seront désinstallés pour cette date.

260626DELIB 03 – Clôture du budget annexe « location de matériel » au 31 décembre 2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément aux échanges intervenus récemment, une réflexion a été engagée sur le devenir du budget annexe relatif à la location de matériel.
Ce budget avait été initialement créé pour gérer l'exploitation et la location du matériel communal.
Cependant, il est constaté que :
- depuis plusieurs années, **aucune recette n'est enregistrée** au titre de cette activité,
- le matériel est désormais mis à disposition **à titre gratuit**,

Dans ce contexte, le maintien de ce budget ne se justifie plus.
En conséquence, il est proposé au conseil municipal :
- de **prononcer la clôture du budget annexe « location de matériel » à la date du 31 décembre 2026**,
- de préciser que :
  - le matériel concerné pourra être **cédé au locataire actuel**, s'il en manifeste le souhait, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur,
  - à défaut, le matériel sera **réintégré dans le patrimoine et le budget de la commune** et continuera à être amorti.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
- d'approuver la clôture du budget annexe au 31 décembre 2026,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Plan local d'urbanisme Intercommunal

Monsieur le Maire donne lecture des informations reçues par la Communauté de Communes du Pays de Craon concernant l'intérêt d'un document d'urbanisme à l'échelle intercommunal, soit un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Depuis la loi ALUR de 2014, le principe est la compétence document d'urbanisme soit exercée par le niveau communautaire et non plus le niveau communal. C'est le cas pour tous les établissements publics de coopération intercommunale créés à la suite de cette loi, les EPCI existants doivent redélibérer après chaque élection du président.

Ainsi, la communauté de communes devient compétente de plein droit le 1er juillet de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, c'est à dire le 1er juillet 2027 sauf si au moins 25% des

communes représentant au moins de 20 % de la population s'y opposent dans le délai de trois mois précédent le terme.

La commune devra délibérer sur le projet de PLUi l'année prochaine avant le 1er juillet 2027.

260625DELIB 04 – Tarifs restaurant scolaire 2026/2027

M. Le Maire fait part que le Groupement Intérêt Public a décidé d'augmenter l'ensemble des tarifs de 1% au 01/09/2026 et 2% au 01/01/2027. La révision suivante interviendra au 1er janvier 2028.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Compte tenu de la hausse des tarifs GIP de Cossé-Le Vivien décide d'appliquer la même majoration aux tarifs communaux soit :
Au 1er septembre 2026 :

- 4.52 € le repas enfant
- 1€ de pénalité en sus pour un repas pris et non réservé
- 3.34 € le repas enfant en crèche
- 0.96 € le goûter enfant en crèche

Au 1er janvier 2027 :

- 4.61 € le repas enfant
- 1€ de pénalité en sus pour un repas pris et non réservé
- 3.41 € le repas enfant en crèche
- 0.98 € le goûter enfant en crèche

A titre indicatif, l'augmentation des repas pour un enfant correspond à 19.24 euros par an.

260625DELIB 05 – Tarifs garderie périscolaire 2026/2027

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2026/2027, compte-tenu de l'augmentation des charges à caractère général.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de suivre la proposition de Monsieur le Maire et d'appliquer une augmentation de 2 %.
A compter du 1er septembre 2026, les tarifs de la garderie périscolaire passent à :

- Garderie le matin : 1,47 € et garderie le soir : 1,80 €

A titre indicatif, l'augmentation des tarifs pour un enfant avec garde matin et soir correspondant à 10.36 euros par an.

260625DELIB 06 budget communal délibération modificative n° 01

Monsieur le Maire informe qu'il convient d'ajuster le budget primitif 2026 par le complément de crédit et virement de crédits suivants :

- travaux de viabilisation du terrain situé au 1ter, rue des guilletteries par Veolia eau installation d'un branchement AEP pour la somme de **1 399.14 euros** à l'article 2135 chapitre 021
- Remplacement du moteur de la pompe de relevage de la salle des sports pour la somme de **1854 euros** à l'article 2158 chapitre 021
- Acquisition de trois climatiseurs pour la somme de **1040.47 euros** à l'article 2188 chapitre 021
- Fonds de concours dû à la Comcom de Craon pour revêtement du chemin rural « Courcelle » pour la somme de **3200 euros** à l'article 2041512 – chapitre 020

Le conseil municipal en délibère et décide d'inscrire les crédits suivants :
Section de fonctionnement

Chapitre, Article – désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
		-		
Total Décisions modificatives		0.00		0.00
Budget primitif		833 001.98		833 001.98

Section d'investissement

Chapitre, Article – désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
231	7 493.61			
2041512.20 fonds concours ccpc CR Courcelle		3 200.00		
2135.21 Viabilisation AEP		1 399.14		
2158.21 Moteur pompe		1 854.00		
2188.21 climatiseurs		1 040.47		
Total Décisions modificatives	7 493.61	7 493.61		0
Budget primitif		709 510.59		709 510.59

Affaires communales

Remplacement d'Erine Saillour – agent garderie : Le recrutement est en cours, les entretiens de 4 candidats auront lieu le mardi 30/06. L'agent sera recruté conjointement avec l'association Familles Rurales pour animer le centre de loisirs.

Passage du jury fleurissement : La visite de la commune par le jury régional aura lieu le jeudi 02 juillet à 9h45.

Participation école privée d'Ahuillé d'un enfant d'astillé scolarisé en maternelle : Le montant, conformément à la loi, ne pouvait excéder la moyenne départementale de 1685 €uros.

Transport scolaire – ramassage en campagne pour l'école Saint joseph d'Astillé : A compter de septembre 2026, et en accord avec les familles desservis par le car, les enfants emprunteront les cars des collégiens. Le conseil général demande qu'un agent soit présent à la dépose et montée des enfants à l'église – rue de la mairie. C'est un des deux animateurs de la garderie périscolaire qui effectuera cette tache.

Compte-rendu de la réunion avec les associations d'astillé – Rapporteur Mme GEUSSELIN

La rencontre s'est tenue le jeudi 04 juin. Toutes les associations communales étaient représentées et tous les membres de la commission communale étaient présents.

Spectacle « la friterie mon amie » mardi 04 mai 2027 : Une intervenante de la comcom de Craon, Madame Caroline HUE GUAIS, a présenté le projet de spectacle à intervenir sur Astillé le mardi 04 mai 2027 « La friterie mon amie ». Le comité des fêtes se propose pour prêter 48 bancs pour cette soirée. Une buvette pourra être tenue par une association, à préciser ultérieurement.

Madame GEUSSELIN énumère les points à améliorer ou nouveaux pour les associations :

- Réservation des salles à effectuer par mail

- Déclarer le changement de bureau des associations en mairie (coordonnées du nouveau bureau)
- Les demandes de subventions s'effectueront par écrit à partir de 2027 et attribuer en fonction des besoins de l'association) pour une répartition cohérente.
- Faire le point des clés concernant la salle des fêtes.

Une nouvelle association « La bricole » vient d'être crée, la présidente est Mme Sophie BUFFET.

Questions diverses :

Le forum des associations pourrait se tenir le jour de la kermesse de l'école, le dimanche 27 juin 2027.

Demandes des associations :

Agrandissement de la salle des sports

Agrandissement de la salle des fêtes côté terrasse.

Compte-rendu de la commission Mobilité – rapporteur M. MIELCAREK Fabien

La commission a effectué une visite d'une partie des chemins piétonniers et du parc de loisirs.

Travaux à effectuer et à programmer :

Parc de loisirs : Espaces multi-activités – mise en conformité de l'électricité. Mise en sécurité des tuyaux d'arrivée d'eau pluviale par la pose d'un grillage pour empêcher l'accès dans les buses. Plantations complémentaires en fonction du développement prévu des arbres pour apporter de l'ombre au niveau des tables de pique-nique.

Allée cyclo piétonne : demande de devis pour restauration du chemin partant de la rue d'Anjou jusqu'à l'impasse des charmilles et la rue des châtaigniers.

Terrains herbés : mise en place d'une jachère de tonte – Plantation dans les noues.

Cimetière : restauration des murs de soutènement

Parcours Kelly – Parc de loisirs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de RDV de la vice-présidente de l'OGEC, Mme DREUX Claire qui souhaite programmer l'installation de la plaque « le Parcours de Kelly » courant juin. Monsieur le Maire fait remarquer que le sujet reste très délicat émotionnellement.

Visite de la Préfète le mercredi 30 septembre à 10 h à la mairie : Le conseil municipal est convié pour la réception et la visite de la commune.

Voirie -adaptation des potelets pour passage engin de grande largeur : Monsieur le Maire informe que les poteaux d'accès entre la salle de sports et l'espace jeunes seront rabaissés par le Comité des fêtes, ceci afin de permettre l'accès des engins agricoles au terrain de football.

Canicule

Monsieur le Maire énumère les actions prises lors de la canicule :

- création d'un registre des personnes vulnérables
- achat de bloc de climatisation des locaux périscolaires
- adaptation des horaires et activité technique et administrative
- Kermesse de l'école déplacée au matin 10h

Affaires intercommunales

Refus de prise en charge par la CCPC de la mise à jour du zonage d'assainissement :
Un courrier nous a été adressé dans ce sens

Prochaines réunions :
La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra en septembre, soit le : jeudi 17 septembre 2026
La séance s'est achevée à 23 heures

Le Maire,
Fabrice TRIDON

Le Secrétaire,
Virginie GUILLOUX

NOM	Fonction	Présence	Excusé	Absent
TRIDON Fabrice	Maire	X		
GEUSSELIN Stéphanie	1er Adjointe	X		
MIELCAREK Fabien	2ème Adjoint	X		
HAUTBOIS Maryvonne	3ème Adjointe	X		
LIGUINE Laurent	Conseiller		X	
LEFEUVRE Michel	Conseiller	X		
LAINÉ Eric	Conseiller	X		
GUILLOUX Virginie	Conseillère	X		
LOCHIN Claude	Conseillère		X	
RAVARY Nicolas	Conseillère		X	
BRUNEAU Jérôme	Conseiller	X		
LECHEVALLIER Nadia	Conseillère	X		
BERTRON Laetitia	Conseillère		X	
BLIN Lucie	Conseillère		X	
LOPIN Clémence	Conseillère	X		